

ENSEMBLE construisons un avenir
pour le Québec

building a future
for Quebec **TOGETHER**



Parti Conservateur
du Québec



Conservative Party
of Quebec

www.partieconservateurquebec.org

CONGRÈS DU PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC QUÉBEC

19 – 20 OCTOBRE 2013



TABLE DES MATIÈRES

Message du Chef.....	3
Message de la Présidente.....	4
Message du Vice-Président organisateur du congrès.....	5
Message du Président de la Commission politique.....	6
Les valeurs.....	8
Agriculture.....	11
Culture.....	13
Éducation.....	14
Environnement.....	17
Familles.....	20
Finances publiques.....	21
Gouvernance.....	24
Immigration.....	29
Justice.....	31
Langue.....	33
La place du Québec au Canada et à travers le monde.....	35
Programmes sociaux.....	37
Santé.....	38
Travail.....	42

MESSAGE DU CHEF DU PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC

Chers militants du PCQ,

Voilà six mois que vous m'avez fait l'honneur de me confier la chefferie de votre parti. Nous avons alors approuvé à Trois-Rivières les valeurs de notre parti, ce filtre à travers duquel toutes nos actions et nos programmes doivent passer et auxquelles tous nos candidats doivent adhérer. Nous voilà réunis à nouveau, possiblement aux portes d'un scrutin général, pour discuter de la façon selon laquelle nous voulons décliner ces valeurs en un programme complet cohérent avec le vrai nord pointé par notre boussole idéologique.

Au Québec, nous sommes bons pour faire des constats. Des dizaines de rapports constatant l'état lamentable de notre fiscalité, de nos réseaux publics et de notre administration gouvernementale dorment sur des tablettes. Je ne vous embêtez pas en vous inondant de chiffres plus déprimants les uns que les autres sur la situation pitoyable dans laquelle se retrouve le Québec après 40 ans de politiques gauchistes socialistes au Québec qui ont appauvri le Québec et les Québécois.

Cette situation dramatique est le résultat direct du modèle de société que défendent tant le Parti québécois que le Parti libéral et qu'ils ont appliqué aveuglément sans égard aux résultats et aux conséquences. Au fil des ans, Pauline Marois et Jean Charest ont entretenu une culture de la dépense dans l'appareil administratif et de la dépendance des Québécois envers leur gouvernement. Les conséquences sont de plus en plus choquantes pour les familles et la classe moyenne : pendant que leur compte de taxes ne cesse d'augmenter, elles voient la taille de l'État et celles des dépenses de l'appareil gouvernemental continuer d'augmenter, les listes d'attentes s'allonger et la dette grossir à vue d'œil. La social-démocratie véhiculée par 40 ans de gouvernement de ces deux vieux partis a eu comme effet de reléguer le Québec au 60^{ième} rang sur les 60 juridictions nord-américaines en termes de liberté économique. Et puisque la liberté économique est un élément déterminant de la création de richesse des individus, on ne s'étonnera pas que les Québécois s'appauvrissent sans cesse par rapport à leurs cousins nord-américains.

Il est temps de renverser la vapeur et d'enclencher un Grand Rattrapage pour le Québec. Dans ce cahier du participant, le Parti conservateur du Québec propose des mesures concrètes, fondées sur les meilleures pratiques à travers le monde occidental, pour construire, ensemble, un meilleur avenir pour le Québec et pour nos enfants. Nous proposons de réformer de fond en comble ce modèle libéralo-péquistes. En misant sur la liberté et la responsabilité individuelle de Québécois créatifs, débrouillards et astucieux, les propositions que vous étudierez permettront de passer à une culture de la performance dans nos réseaux publics de la santé et de l'éducation et de revenir à la culture de fierté et de gagnants qui nous caractérisait jadis au milieu du siècle dernier.

Bonnes discussions!

Adrien D. Pouliot
Chef
Parti conservateur du Québec

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC

Bonjour à vous tous,

Comme présidente du Parti conservateur du Québec, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre congrès. En février dernier, suite à une course à la chefferie, nous avons confié notre parti à un nouveau chef et porte-parole, Adrien Pouliot. C'est avec beaucoup de courage qu'il a accepté ces responsabilités. Car, il faut bien le dire, le climat politique au Québec est bien peu clément et le mot "conservateur" fait peur à plusieurs.

Pour avoir fait le tour du Québec avec lui, je peux vous affirmer que, en dépit des moments difficiles, Adrien Pouliot a été tout un ambassadeur pour nos idées et notre parti. Cette tournée m'a permis de découvrir un chef qui se bat très fort pour l'avenir du Québec, de vos enfants et petits-enfants, pour qu'ils puissent vivre dans un Québec prospère auquel ils pourront contribuer à leur façon. Notre chef est généreux de son temps et n'hésite pas à démontrer son enthousiasme et sa détermination lorsqu'il s'agit de promouvoir les idées du parti.

La Commission politique a également travaillé très fort pour exprimer ces idées dans un programme politique que nous espérons à la hauteur des attentes des Québécois et Québécoises. Nous avons fait ce dernier mois une tournée de consultation. Nous voulions écouter ce que les militants avaient à nous dire. MM. Garcia et Pouliot ont pris le temps d'écouter les intervenants et de compiler leurs idées et suggestions, ce qui a aidé à peaufiner notre cahier de propositions pour le congrès.

C'est maintenant le temps pour vous, militants et militantes, de venir dire haut et fort ce que vous souhaitez pour votre avenir. Venez en grand nombre, impliquez-vous afin que l'on puisse dire en chœur d'ici quelques années "Monsieur Adrien Pouliot, le premier ministre du Québec"!

Au plaisir de vous voir,

Monique Roy Verville
Présidente
Parti conservateur du Québec

MESSAGE DU VICE-PRÉSIDENT ORGANISATEUR DU CONGRÈS

Bienvenue!

Durant les derniers mois, ce fut avec plaisir que nous avons parcouru le Québec pour vous rejoindre! Nous avons rencontré des gens de partout avec qui nous avons pu échanger sur les préoccupations du Québec !

À travers ces échanges enrichissants, les gens ont découvert notre chef Adrien Pouliot qui, avec une détermination à toute épreuve, a su gagner plusieurs sympathisants tant par la générosité de son temps que par sa détermination à faire connaître ses idées pour un Québec meilleur.

Dans cette même dynamique, tout l'exécutif national et les exécutifs de comtés ont travaillé à développer et à faire connaître le Parti conservateur du Québec. Mais la tâche est loin d'être terminée. Nous avons besoin de vous ! De gens prêts à relever des défis et bâtir le Québec que nous méritons.

En ce beau week-end de congrès, je veux vous remercier de votre présence, de votre implication, et surtout, du temps que vous nous accordez. Sans vous, le Parti conservateur du Québec ne serait pas ce qu'il est, et surtout, ce qu'il va devenir !!

MERCI DE VOTRE PRÉSENCE ET BON CONGRÈS 2013

Éric Tapps
Vice-président, organisateur du congrès
Parti conservateur du Québec

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION POLITIQUE DU PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC

Les membres de la Commission politique du Parti conservateur du Québec ont préparé, au cours des derniers mois, le programme politique que nous soumettrons à nos membres lors de notre Congrès qui aura lieu à Québec les 19 et 20 octobre 2013. Les propositions contenues dans ce cahier sont susceptibles de réduire notre dette, de rendre les services gouvernementaux plus efficaces, de rendre notre fiscalité plus compétitive et de ramener le Québec sur le chemin de la prospérité.

Les Québécois bénéficient des programmes sociaux les plus généreux en Amérique du Nord. Le prix de cette générosité est élevé puisque les contribuables québécois paient davantage d'impôts et supportent une dette plus considérable que les citoyens des autres provinces canadiennes ou des États-Unis.

Depuis quelques décennies, notre richesse collective, sur laquelle repose le financement de tous ces programmes, augmente moins vite que celle de nos principaux partenaires commerciaux. L'amélioration moins rapide de la productivité de l'économie québécoise entraîne une croissance plus modérée des revenus de l'État alors que le vieillissement rapide de la population force le gouvernement à consacrer une proportion toujours plus grande de son budget aux programmes de santé.

Le gouvernement a augmenté les impôts de tous les Québécois à chacune des 4 quatre dernières années. Malgré ces hausses cumulatives qui viennent maintenant chercher 5 milliards \$ de plus par année dans les poches des Québécois, le gouvernement se dirige vers un cinquième déficit annuel consécutif dans l'année financière en cours. On le voit bien : quel que soit le gouvernement au pouvoir, nos dirigeants politiques n'ont pas eu la force nécessaire pour équilibrer les comptes de l'État.

Le temps est venu de changer de livre de recettes et de proposer aux Québécois un programme politique susceptible de ramener la prospérité et de stimuler une croissance de notre économie qui fera l'envie de nos voisins.

Le Parti conservateur fait confiance aux Québécois et entend leur laisser plus d'opportunités de prendre leurs propres responsabilités. Les directeurs de nos établissements de santé et d'éducation retrouveront une plus grande autonomie et seront davantage imputables sous un gouvernement conservateur. Les conseils municipaux disposeront d'une marge de manœuvre

financière accrue pour assumer leur mandat. Cette décentralisation accrue nous permettra de réduire le nombre de ministres et la taille de l'Assemblée nationale.

Nous croyons à l'économie de marché, c'est-à-dire à des échanges librement consentis entre les individus. L'État n'a pas à se substituer à l'entreprise privée ni à lui ordonner quoi produire. L'élimination graduelle des subventions de toute sorte aux entreprises nous permettra de réduire substantiellement les taxes sur la masse salariale, une taxe qui tue l'emploi. Il doit plutôt favoriser la concurrence entre les agents économiques, source d'innovation au bénéfice de tous. Le Parti conservateur entend faire profiter les bénéficiaires de notre système de santé et de notre système d'éducation des bienfaits de la concurrence.

Nous souhaitons également que l'État assume mieux son rôle essentiel qui est de protéger les droits et libertés individuels, d'administrer la justice civile, criminelle et pénale, d'investir dans les infrastructures publiques et de créer les conditions propices pour que les citoyens puissent s'épanouir et exercer leurs talents.

Lors des prochaines élections générales, les citoyens du Québec auront un choix véritable. Ils pourront élire l'un ou l'autre des deux partis qui ont conduit le Québec dans un cul-de-sac financier ou ils pourront confier la gouverne de l'État au Parti conservateur du Québec. Ils déclencheront alors le processus qui fera du Québec un État moderne et prospère résolument en marche vers l'autonomie financière.

C'est un rendez-vous.

Claude Garcia
Président
Commission politique du Parti conservateur du Québec

LES VALEURS DU PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC

NOTRE BOUSSOLE IDÉOLOGIQUE

Les valeurs, ce sont les fondations essentielles et durables de notre parti. Un énoncé de valeurs répond à la question suivante: qu'est qui est important pour le Parti conservateur du Québec? Quand nous expliquons à nos amis ou nos enfants ce qui est important pour nous et dans quel but nous militons, nous leur parlons de nos valeurs.

Nos valeurs sont le ciment qui nous unit.

Nos valeurs sont intrinsèques et critiques pour le parti et elles doivent l'être pour chaque militant du parti. Elles doivent survivre aux changements de chef ou de président de la commission politique, aux changements sociétaux, aux changements des partis au pouvoir et aux changements dans les sondages.

Nos valeurs vont nous distinguer des autres partis mais ce n'est pas pour ça que nous les avons. Nous les avons parce qu'elles nous définissent, elles disent qui nous sommes, elles disent ce qui compte pour nous.

Nos valeurs ne sont pas à vendre. Et il se peut – eh oui! – que nos valeurs nous fassent perdre des votes, que certains électeurs ne soient pas d'accord avec elles. Mais nous allons quand même les chérir et les défendre passionnément parce qu'elles représentent ce que nous savons, dans notre âme et conscience, être comme étant les bonnes choses à faire si on veut remettre le Québec sur la bonne voie.

Et nos valeurs deviendront l'étalon par lequel nous allons pouvoir évaluer notre performance et juger de nos succès et nos échecs et selon lesquelles nous allons reconnaître la contribution de nos militants et de nos candidats et célébrer nos succès.

PRINCIPES

Nous, les membres du Parti conservateur du Québec, sommes des Québécoises et des Québécois de divers horizons qui adhèrent et qui se rallient aux principes fondamentaux qui suivent. Ces principes nous servent de « boussole », guidant les actions et les orientations politiques de notre parti, nous permettant de sélectionner nos candidats, de rallier nos membres et de définir notre vision du Québec.

La liberté et les droits individuels

La liberté des individus est la valeur politique fondamentale du Parti conservateur du Québec.

Nous défendons les droits et libertés fondamentaux contre les empiétements du pouvoir de l'État. La liberté consiste moins à exercer sa volonté qu'à ne pas être soumis à celle d'autrui et donc,

quand le gouvernement agit, il doit toujours se demander si son action augmente ou limite la liberté des individus. Le gouvernement ne doit jamais sacrifier le bien-être des individus pour le bien-être de la collectivité. Nous respectons le droit des individus d'agir dans le respect des libertés des autres. L'État, par son pouvoir coercitif, n'empêche pas les individus de poser des gestes avec lesquels il n'est pas en accord.

La responsabilité de chaque citoyen

La liberté et les droits individuels ont comme corollaire la responsabilité et les obligations individuelles. Il revient au citoyen de subvenir à ses propres besoins, à ceux de sa famille et à ceux des personnes qu'il a à sa charge. Des citoyens libres assument leurs obligations, la responsabilité de leurs choix et les conséquences de leurs actes sans s'attendre à ce que l'État le fasse à leur place.

L'économie de marché

Nous voulons favoriser l'activité économique. Nous croyons qu'elle doit se réaliser par l'économie de marché, c'est-à-dire des échanges librement consentis entre les individus. L'État n'a pas comme rôle de se substituer à l'entreprise privée et ne devrait pas nous dire où travailler, comment épargner, quoi construire ou produire. Il doit plutôt assurer un environnement qui favorise la concurrence, source d'innovation bénéfique aux consommateurs. La propriété privée et un système de justice indépendant sont les fondements de marchés libres.

Un rôle essentiel et bien défini pour l'État

Le rôle du gouvernement est essentiel mais nous ne croyons pas que l'étatisme soit une solution universelle à tous les problèmes.

La mission principale de l'État est de protéger les droits et libertés individuels, administrer la justice civile, criminelle et pénale, investir dans les infrastructures publiques, intervenir en cas de catastrophe naturelle et créer les conditions propices pour que les citoyens puissent s'épanouir et exercer leurs talents. L'État et la charité privée viennent en aide aux citoyens les plus démunis qui sont incapables de subvenir à leurs besoins. L'aide gouvernementale est alors bien ciblée et axée vers un retour graduel à l'autonomie lorsque cela est possible. Les institutions de la société civile, telles la famille et les organisations caritatives (religieuses ou séculières), communautaires ou coopératives, sont généralement mieux placées que l'État et ses règles bureaucratiques pour venir en aide aux membres de la société qui sont dans le besoin.

La réglementation peut être nécessaire pour établir les règles du jeu mais elle ne doit pas gérer les marchés dans leurs moindres détails ni entraver un marché libre et florissant. L'État évite de dispenser des privilèges et d'encourager la dépendance des individus et des entreprises. Quand l'État doit agir pour ses membres, les ressources et le pouvoir décisionnel sont délégués aux organismes proches des bénéficiaires.

Pour remplir sa mission essentielle, l'État doit être adéquatement financé par des taxes et impôts qui ne découragent pas l'investissement et le travail. L'État gère les impôts des Québécois comme fiduciaire de biens publics. Il s'assure que les finances publiques soient administrées de

façon saine, que ses budgets soient équilibrés et que la dette du secteur public soit d'un niveau raisonnable par rapport à la capacité de payer des citoyens. Il respecte l'équité intergénérationnelle.

Le principe de la primauté du droit fournit aux justiciables un rempart contre l'arbitraire de l'État. La primauté du droit prévoit notamment l'égalité de tous devant la loi.

Un État au service des Québécois

Les élus représentent d'abord leurs électeurs et ils doivent les servir honnêtement, de façon éthique et pour l'intérêt de tous. Leurs obligations envers leurs électeurs priment celles envers leur parti politique. Le gouvernement, les élus et les fonctionnaires sont en fonction pour d'abord desservir les Québécois. Ils agissent de façon ouverte et transparente et sont redevables devant les citoyens.

Avoir confiance aux Québécois et à leur avenir au Canada et dans le monde

Même s'il y aura toujours des changements et des problèmes, des conflits et des catastrophes dans notre société, nous envisageons l'avenir avec confiance grâce à des Québécois libres qui sont mieux équipés pour y faire face et pour atteindre leurs buts dans une plus grande harmonie. Nous croyons foncièrement à l'ingéniosité et au sens de l'initiative des Québécois si on les laisse libres d'agir dans leur propre intérêt pour trouver des solutions aux multiples défis et problèmes auxquels ils sont confrontés. Si les bonnes mesures incitatives sont présentes, la grande majorité s'empressera de le faire de façon dynamique, productive et souvent astucieuse.

Le Québec fait partie du Canada et il doit, pour s'y développer, avoir le plein exercice de ses droits et libertés constitutionnels. Les Québécois doivent contribuer à un Canada uni et démocratique au sein duquel ils peuvent affirmer leur identité.

Le Québec est ouvert sur le monde et nous avons confiance que les Québécois ont le génie et le potentiel de faire rayonner leurs talents à travers la planète.

AGRICULTURE

UNE POLITIQUE AGRICOLE CRÉATRICE DE RICHESSE

Le Parti conservateur du Québec reconnaît l'importance de l'agriculture au Québec. Il propose un certain nombre de mesures susceptibles de rendre l'agriculture québécoise encore plus dynamique et plus performante. Ce dynamisme stimulera l'intérêt des jeunes à démarrer leur entreprise agricole ou à prendre la relève de leurs parents.

Principes

Les principes suivants guideront notre action.

1. L'Union des producteurs agricoles (UPA) a obtenu le privilège de représenter de façon exclusive tous les agriculteurs québécois suite à un scrutin tenu en 1974. On n'a jamais reconfirmé par scrutin la représentativité de l'UPA ni remis en cause le monopole syndical de l'UPA depuis cette date. Le Parti conservateur du Québec croit que le moment est venu de permettre aux producteurs agricoles québécois de choisir librement le regroupement de producteurs auxquels ils voudront adhérer en fonction de leurs intérêts.
2. Les entreprises agricoles se doivent d'être rentables. Si on consent une aide, c'est à titre de levier économique exclusivement. Il faut limiter la dépendance des entreprises agricoles et agroalimentaires aux aides financières gouvernementales et faire en sorte que le marché reflète le prix véritable des produits.

Performance et compétitivité

Pour respecter ces grands principes qui visent une agriculture plus performante et plus compétitive, un gouvernement du Parti conservateur du Québec fera en sorte que nos agriculteurs aient accès :

1. à une formation adéquate à la fine pointe de la technologie, non seulement basée sur les méthodes de production mais aussi sur les techniques de mise en marché moderne. Les producteurs iront ainsi chercher la majorité de leurs revenus du marché et non de subventions;
2. aux résultats d'activités de recherche et de développement dynamiques afin de rendre notre agriculture encore plus compétitive et plus efficace;
3. à une bureaucratie minimale afin de préserver le temps consacré à la gestion de l'entreprise agricole. Nous prendrons les mesures nécessaires pour que le M.A.P.A.Q. et le M.D.D.E.P. ne travaillent plus en silo dans le domaine agricole mais coordonnent leurs activités sur le terrain; et

4. à une politique agricole qui respectera la spécificité des régions et de leur climat. Par exemple, le canola ne donne pas de bons résultats dans le sud du Québec, par contre en Abitibi, au Lac-Saint-Jean et dans le Bas-du-fleuve la température est adéquate pour cette culture.

Favoriser la mise en marché des vins, cidres et autres alcools artisanaux

Le Québec regorge de produits du terroir qui méritent d'être mis en valeur. Il arrive bien souvent que les mécanismes en place, comme dans le cas des vins et cidres du Québec, ne favorisent pas la diffusion à plus grande échelle de ce type de produits.

Pour cette raison le Parti conservateur du Québec s'inspirera de ce qui se fait en Ontario où le gouvernement, la LCBO et les producteurs de boissons alcoolisées se sont associés pour commercialiser avec succès les alcools artisanaux produits dans cette province. Cette réussite a largement contribué au développement de cette industrie en Ontario.

CULTURE

UNE AIDE CIBLÉE

Les artistes forment pratiquement une société en soi, un milieu où les valeurs et les façons de faire peuvent différer de celles de la population en général. Tous s'accordent cependant pour dire que les arts sont une composante essentielle à l'épanouissement, au progrès et au mieux-être de la société toute entière. Comment un gouvernement provincial, fédéral ou municipal doit-il agir face à cette situation? Et comment les artistes doivent-ils se comporter vis-à-vis l'État?

Deux questions viennent spontanément à l'esprit : celle des subventions gouvernementales et celle de la liberté et de la responsabilité de l'artiste.

Le Parti conservateur du Québec répond à ces questions en prônant d'une part des subventions ciblées et d'autre part la liberté entière de création assortie à la responsabilité de l'artiste.

Le Parti conservateur du Québec propose une révision des subventions à la culture afin de mieux les cibler. Nous souhaitons encourager l'émergence de jeunes talents, le démarrage et l'expérimentation de projets artistiques, la diffusion des projets porteurs, la facilitation de l'accès à la culture pour la population en général et la création d'un mécénat privé fort.

L'objectif de cette politique est d'augmenter la quantité et la qualité des productions artistiques, de créer des débouchés et du rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières et de construire un solide mécénat privé. En cela nous visons la naissance d'un milieu culturel plus dynamique, plus diversifié, plus libre, plus ouvert sur le monde.

Cela nous ramène à la liberté de la création qui doit être sans contrainte, sans ingérence gouvernementale dans les procédés créatifs et sans compromission politique de la part de l'artiste. Une population aimant les arts et fréquentant les lieux de culture est la meilleure garantie de cette liberté, de cette vitalité créative et de cette autonomie de l'artiste.

ÉDUCATION

REDONNER LE CONTRÔLE DES ÉCOLES AUX PARENTS

Les constats abondent à propos des défaillances de notre système d'éducation aux niveaux primaire et surtout secondaire. Taux élevé de décrochage, surtout des garçons au cours du secondaire, faible taux d'obtention du diplôme d'étude secondaire, planification centrale bureaucratique trop souvent déconnectée du milieu, déresponsabilisation accrue des directions d'école, nivellement par le bas, évaluation ne valorisant pas toujours l'effort, la réussite individuelle et la recherche de l'excellence, démotivation et souvent déresponsabilisation du personnel enseignant, mise au rancart trop facile des méthodes d'enseignement plus traditionnelles ayant fait leurs preuves, non-redoublement sans égard aux circonstances, curriculum imposé par des bureaucrates; on voit que la liste est longue...

Nos écoles regorgent pourtant de braves directeurs d'écoles et de valeureux enseignants qui ont à cœur le succès de leurs élèves mais le système ne les valorisent pas et a plutôt tendance à récompenser ceux qui se conforment aux règles tatillonnes du ministère plutôt que ceux qui réussissent à faire progresser leurs élèves.

Afin de remodeler ou de revitaliser notre système d'éducation, il y a lieu d'abord de placer les besoins des élèves et l'action constructive des parents au cœur de son fonctionnement. Les parents et leurs enfants doivent commander l'attention première et ultime des gestionnaires des écoles primaires et secondaires.

Des écoles autonomes

Le Parti conservateur du Québec augmentera les responsabilités des conseils d'établissement, quitte à en faire de véritables conseils d'administration. Nous renforcerons aussi le rôle des directions d'école afin qu'elles puissent exercer pleinement leur leadership en matière de pédagogie et d'administration.

La gestion de l'embauche et de l'évaluation du personnel enseignant, professionnel et de soutien sera redonnée aux directions d'école. Elles négocieront elles-mêmes la rémunération de ces personnels avec leur syndicat respectif et pourront, dans le cadre d'une évaluation juste, congédier ceux qui n'ont pas les compétences requises. Les écoles loueront leurs locaux du ministère ou d'autres organismes ou elles pourront les acheter. Elles géreront elles-mêmes leurs immeubles et le transport scolaire nécessaire pour leurs élèves. Nous visons la création d'écoles autonomes, près de la population desservie, responsables dans le cadre d'une gestion décentralisée.

Abolition des commissions scolaires

Les commissions scolaires seront abolies tandis que le champ de l'impôt foncier sera dorénavant exclusivement réservé aux municipalités. Cette abolition n'aura pas d'impact toutefois sur les équilibres financiers de l'État.

Un mandat plus ciblé pour le ministère

Le ministère de l'Éducation continuera d'établir le cadre général (mission d'ensemble, buts et objectifs globaux et profil de l'apprenant) de l'éducation québécoise et de déterminer un cahier de charges par cycle qui contiendra les normes minimums pour l'enseignement au primaire et au secondaire mais les curriculums seront décidés par les directions d'école avec leurs enseignants. Le processus de reddition de comptes des écoles au ministère, trop lourd et bureaucratique, sera allégé.

Une commission d'évaluation indépendante

Une commission d'évaluation (relevant de l'Assemblée nationale plutôt que du ministère) fixera les standards à atteindre au primaire et au secondaire en les relevant progressivement. Elle sera aussi chargée de concevoir et administrer les examens nationaux, d'assurer la correction des examens nationaux, de diffuser largement les résultats obtenus par les écoles à ces examens et de compiler et diffuser les résultats propres à une école (qualité à l'entrée, taux de persévérance et d'obtention du diplôme, résultats des diplômés au cycle suivant).

Un bulletin compréhensible

La commission veillera à ce qu'un bulletin uniforme, clair et chiffré pour les niveaux primaire et secondaire présente les disciplines de manière intelligible et accessible aux parents.

Le financement des écoles, une approche concurrentielle

Le Parti conservateur du Québec préconise un mode de financement des écoles qui mettra un levier de premier ordre entre les mains des parents. Il s'agit d'un système de bons d'étude universel comme on le retrouve notamment en Nouvelle-Zélande, au Danemark et en Suède. Au moyen de ce bon d'étude, tout parent d'un enfant inscrit à l'école primaire ou secondaire pourra choisir l'école publique de son quartier, l'école publique du quartier voisin, ou encore l'école privée (OSBL ou à but lucratif) de son choix. Tous les parents recevront le même montant d'argent par enfant inscrit sans égard à l'école choisie. Mentionnons cependant que la valeur du bon sera modulée en fonction du cycle d'études, de la géographie, des difficultés d'apprentissage et d'adaptation des élèves, etc.

Rappelons que le ministère de l'Éducation utilise déjà une formule qui s'apparente aux bons d'étude pour financer les universités et les CEGEP. En effet les étudiants des niveaux postsecondaires ont le choix de leur programme à l'intérieur de ces institutions, lesquelles reçoivent une subvention correspondant au nombre de cours suivis par ces étudiants inscrits dans les programmes à une date donnée. En exerçant ces choix, les étudiants soumettent les institutions universitaires et collégiales à la concurrence.

En effet les bons d'étude universels, offerts à tous les parents, seront de nature à augmenter la qualité des écoles au moyen d'un mécanisme de choix du parent, lequel choix signifie un financement supérieur pour l'école. Il semble évident que les écoles offrant les meilleures formations et celles les mieux adaptées aux besoins des élèves seront choisies plus souvent.

Les enseignants : des professionnels autonomes

Les fonctionnaires du ministère ne prescriront plus les méthodes d'enseignement. Il reviendra aux enseignants, de concert avec les directions d'écoles, d'adopter les méthodes leur apparaissant les plus efficaces. Cette liberté diversifiera l'offre de services éducatifs aux parents.

La formation des enseignants sera revue pour permettre aux directions d'écoles secondaires d'embaucher des diplômés titulaires d'un baccalauréat spécialisé qui auront obtenu un certificat d'un an en pédagogie. La possibilité de doubler une année sera réintroduite pour chaque année scolaire.

La formation technique au CÉGEP

Nous conserverons les programmes de formation technique et de formation aux adultes. Cependant, la formation générale sera abolie et les étudiants du niveau secondaire suivront dorénavant une sixième année préparatoire au secondaire et une année additionnelle à l'université pour l'enseignement général.

Les directions des CÉGEPS deviendront plus autonomes. Elles seront encouragées à développer des programmes innovateurs conduisant au diplôme d'études collégiales, comme par exemple on l'a déjà fait avec le Bac International.

Des indicateurs de qualité seront conçus et diffusés pour créer de l'émulation entre les CÉGEPS et permettre aux étudiants de choisir leur CÉGEP en meilleure connaissance de cause.

La déréglementation des frais de scolarité des universités

Les droits de scolarité des universités autres que l'Université du Québec seront déréglementés. Les universités du réseau de l'Université du Québec pourront graduellement augmenter leurs frais de scolarité proportionnellement à 40% des coûts de la formation dans chaque programme ou faculté universitaire. En contrepartie, les programmes de prêts et de bourses seront ajustés pour que les étudiants méritants aient accès aux études supérieures.

Les étudiants libres d'adhérer à une association étudiante

La loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes sera modifiée de façon à permettre qu'un étudiant puisse décider de ne pas être membre d'une association ou représenté par elle et que dans un tel cas, il ne soit plus obligé de cotiser à l'association.

ENVIRONNEMENT

DÉVELOPPER VIGOUREUSEMENT EN GÉRANT LES RISQUES

Ce document constitue la politique de développement et de l'environnement du Parti conservateur du Québec. Il a pour objet de présenter les grands principes qui sous-tendent les prises de position du Parti conservateur du Québec en matière de développement et d'environnement. Ces énoncés orienteront les gestes du parti dans ces matières et constitueront un « filtre » au travers duquel les intentions du parti doivent passer avant d'être proposées.

1. D'emblée, nous choisissons une approche économique comme le meilleur vecteur de progrès matériel de nos sociétés. Ce progrès est possible et souhaitable mais pour y arriver, nous avons un devoir d'explorer et d'exploiter nos ressources naturelles si nous voulons subvenir aux besoins d'une population croissante. Cette recherche s'accompagnera cependant d'une exigence d'impact minimal sur l'environnement. Il existe de nouvelles technologies et des pratiques plus responsables que nous endossons afin d'assurer la pérennité de nos ressources renouvelables pour les générations à venir. La libre entreprise est mieux placée que les bureaucrates pour choisir les meilleures technologies à cette fin. L'exploitation économique génère nécessairement des risques que l'on doit gérer et minimiser avec les meilleures technologies disponibles. Nous acceptons toutefois que l'absence de risque est incompatible avec toute activité de développement économique.
2. Nous croyons que le développement économique du Québec doit se réaliser par l'économie de marché, c'est-à-dire des échanges librement consentis entre les individus, plutôt que par une économie nationalisée ou planifiée par l'État. L'État n'a pas comme rôle de se substituer à l'entreprise privée. Il doit plutôt assurer un milieu qui favorise la concurrence, source d'innovation bénéfique au mieux-être des citoyens. La réglementation est nécessaire pour établir les règles du jeu mais soyons conscients qu'elle a un coût. Elle ne doit pas être tatillonne ni entraver un marché libre et florissant. Puisqu'il y a un coût économique et social à retarder le progrès matériel et le développement de nos ressources naturelles, les évaluations environnementales seront diligentes et elles s'appuieront sur les meilleures pratiques existantes d'ici et d'ailleurs.
3. Les politiques environnementales seront fondées sur la science. La raison et la logique seront leur point d'appui plutôt que les croyances, les dogmes ou les agendas politiques des groupes d'intérêt. Souvent des exagérations ou des partis pris empêchent les prises de décision dans ce domaine et nuisent au bien-être de la population. Une évaluation objective des impacts socio-économiques et des coûts sera toujours privilégiée par notre parti.
4. La science différencie les causes et les corrélations. Une corrélation n'implique pas une relation de cause à effet. Une prévision, pour être crédible, doit être fondée sur des faits avérés. Une prévision demeure une prévision et n'est pas une certitude.

5. La science ne fonctionne pas par consensus. Le gouvernement ne peut pas transformer une hypothèse scientifique en vérité sur la base d'un consensus scientifique.
6. Nous acceptons que toute activité humaine de développement comporte un risque environnemental, mais aussi des bénéfices réels et mesurables. Nous rejetons le principe de précaution fondé sur l'idée qu'il est nécessaire de démontrer l'absence de tout doute qu'une action ne puisse causer aucun tort pour être socialement acceptable. Nous préconisons plutôt une approche équilibrée où nous comparons les risques et les bénéfices potentiels d'une action avec les risques et bénéfices d'une inaction. Pour ce faire, nous évaluons tous les facteurs connus et nous utilisons une approche probabiliste pour arriver à une conclusion raisonnée.
7. Les droits de propriété bien définis et transférables qui peuvent être sanctionnés devant les tribunaux peuvent offrir une solution plus simple, économique et efficace pour régler les conflits environnementaux que les complexes lois de l'environnement mises en œuvre au cours des dernières décennies. Bien qu'ils ne soient pas une panacée à tous les problèmes environnementaux, de tels droits de propriété peuvent faire en sorte que personne ne soit obligé d'accepter une détérioration de son environnement au-delà de normes acceptables par la communauté.
8. Le gouvernement n'a pas la même motivation à long terme qu'un propriétaire privé de protéger l'environnement. La richesse du propriétaire dépend de sa bonne gestion de la ressource. S'il veut pouvoir profiter de la ressource le plus longtemps possible et en tirer le plus de profit lorsqu'il la vendra, il a un incitatif beaucoup plus important que le gouvernement d'en préserver et d'en améliorer sa valeur et son utilité.
9. Une économie de marché favorise la meilleure utilisation des ressources car les entreprises qui cherchent à maximiser leurs profits cherchent aussi à réduire leurs coûts en minimisant la quantité de ressources qu'elles consomment.
10. Nous devons faire profiter le plus grand nombre de personnes possible des ressources naturelles québécoises. L'État québécois doit mettre en place un régime réglementaire qui en favorise leur exploitation par le secteur privé dans le respect des droits des citoyens. Ainsi :
 - a. L'hydro-électricité québécoise est une énergie renouvelable, durable, propre et peu dispendieuse. La création de lacs et de réservoirs a un impact sur l'environnement mais elle bénéficie également à la faune aquatique et à l'amélioration de la qualité de vie des êtres humains.
 - b. Les mines québécoises fournissent des matériaux nécessaires pour améliorer le niveau et l'espérance de vie des êtres humains.
 - c. La sylviculture québécoise (culture et récolte du bois) est la source du matériau de construction le plus vert et d'une énergie renouvelable abondante. Son développement a un impact environnemental limité et permet de réduire les prélèvements dans les forêts naturelles.
 - d. L'agriculture québécoise bénéficie de la science génétique qui permet d'en augmenter les rendements et d'en réduire l'impact sur l'environnement. Une nourriture plus abondante et moins coûteuse augmente la santé et la sécurité alimentaire des

- populations. Des plantes plus prolifiques et résistantes nécessitent moins d'engrais, de pesticides et d'irrigation. Des rendements plus élevés requièrent moins de terres agricoles, ce qui réduit les pressions sur les milieux naturels.
- e. L'aquaculture québécoise peut être une source importante de nourriture saine et peut alléger les pressions sur les stocks de poissons sauvages.

11. On ne doit pas déterminer l'utilisation d'une substance selon qu'elle soit produite par la « nature » ou par les êtres humains, mais plutôt en nous basant sur des démarches scientifiques rigoureuses.
12. La pauvreté peut créer les pires problèmes environnementaux. Des populations mal nourries et mal logées ne se soucient pas de la préservation à long terme de leur environnement car elles n'ont qu'un seul souci, celui de rencontrer leurs besoins primaires. Le développement économique des pays pauvres doit être une priorité pour améliorer la qualité de l'environnement sur notre planète. Le Québec peut faire sa part pour aider les pays en développement à réduire leurs problèmes environnementaux en les aidant à développer leur économie par voie d'échanges commerciaux internationaux. Par la science et le développement économique, le Québec peut aussi contribuer à réduire les maladies et la malnutrition à travers le monde.

FAMILLES

RESPONSABILISER LES CITOYENS

Garderies

Le Parti conservateur du Québec souhaite donner à tous les parents d'enfants d'âge préscolaire le libre choix en matière de garde d'enfant. Il versera, d'ici la fin de son premier mandat, une allocation de garde imposable de 100 \$ par semaine par enfant admissible. Cette allocation sera versée à l'un ou l'autre des parents de l'enfant en autant qu'au moins les deux parents soient sur le marché du travail à temps plein. Une allocation réduite sera versée dans le cas d'un emploi à temps partiel. Les parents pourront alors choisir pour leur enfant le mode de garde qui leur convient le mieux : CPE, garderie privée ou garderie familiale. Il va sans dire que les parents qui choisiront une garderie privée subventionnée ou un CPE verront le montant de 7 \$ par jour qu'ils déboursent à l'heure actuelle pour chaque enfant en garderie ajusté à la hausse au fur et à mesure que l'allocation de garde augmentera. Bien entendu, le montant des subventions versées aux garderies subventionnées et aux CPE sera majoré en conséquence. Lorsque cette allocation atteindra 100 \$ par semaine, le tarif quotidien sera déréglementé et les garderies pourront fixer elles-mêmes le prix exigé pour leurs services.

Toute personne qualifiée pourra ouvrir une garderie en se conformant aux normes gouvernementales si elle est en mesure d'autofinancer le service offert. Les listes d'attente disparaîtront rapidement tandis que la concurrence entre les garderies permettra aux parents d'avoir plus de choix quant aux heures de service et quant à la nature des services offerts.

Le ministère de la Famille, libéré de l'obligation de surveiller le respect de la politique de tarification de 7 \$ par jour, pourra ainsi consacrer plus d'efforts pour inspecter les garderies afin d'assurer un environnement adéquat aux enfants qui les fréquentent.

Aidant naturel

Les personnes handicapées, quel que soit leur âge, et les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent souvent compter sur un aidant naturel pour éviter l'hébergement en institution. Le montant versé aux aidants naturels est largement inférieur aux coûts que devraient encourir l'État si cette personne handicapée ou en perte d'autonomie devait choisir l'hébergement en institution. Le Parti conservateur du Québec reverra l'aide financière accordée aux aidants naturels afin de faciliter ce choix dans toute la mesure du possible.

FINANCES PUBLIQUES

UN URGENT REDRESSEMENT

Éléments d'énoncés politiques

Les énoncés politiques du Parti conservateur du Québec en matière de finances publiques et de fiscalité respectent les valeurs du Parti conservateur du Québec, soit le respect de la liberté et des droits individuels, la responsabilité individuelle, une économie de marché, un État qui s'en tient à l'essentiel, une confiance aux Québécois et une place pour le Québec tant au Canada qu'à travers le monde.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec mettra en œuvre les politiques suivantes en matière de finances publiques.

L'équilibre budgétaire et la réduction de la dette

Le Québec est la province canadienne où les divers niveaux de gouvernements combinés prennent en taxes et impôts de toutes sortes la plus grande partie du produit intérieur brut. De plus, le gouvernement du Québec a une dette nette parmi les plus élevées en Amérique du Nord en termes de pourcentage du produit intérieur brut.

Dès un premier mandat, un gouvernement du Parti conservateur du Québec présentera des budgets qui seront au moins équilibrés (sans déficit) et qui permettront une réduction du fardeau fiscal global des contribuables québécois. De plus, ces budgets n'incluront pas de hausses des dépenses totales et viseront même à des réductions de ces dépenses tant que la dette nette (dette accumulée) du gouvernement du Québec n'aura pas été ramenée en termes de pourcentage du produit intérieur brut à un niveau la classant parmi les 25% les moins élevées en Amérique du Nord.

Les réductions de dépenses de l'État québécois

Il faut équilibrer le budget du Québec mais aussi, à terme, paver la voie pour commencer à repayer cette énorme dette qui pèse sur les épaules des générations futures.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec mènera l'exercice de réduction des dépenses de l'État en le déployant sur trois axes : d'abord, l'État abandonnera certaines activités qui ne sont pas essentielles à son mandat et restreindra ses dépenses en immobilisations à ses missions essentielles. Il délèguera ensuite de plus en plus d'activités à l'entreprise privée dans la mesure où celle-ci peut accomplir la même tâche de façon moins coûteuse. Finalement, les ministères devront réviser leurs façons de faire et utiliser leurs ressources pour faire autant avec moins.

L'aide financière aux entreprises et les subventions

Le Québec verse des milliards de dollars par année en subventions directes aux entreprises et en crédits et reports d'impôts de toutes sortes qui ne sont accessibles qu'à certaines entreprises et

qui encouragent une dépendance chez celles ainsi choyées. Le niveau d'aide aux entreprises au Québec atteindrait selon certains calculs, mesuré *per capita*, plus de quatre fois le niveau de l'Ontario. Ces subventions et aides aux entreprises créent des avantages compétitifs injustes pour les entreprises favorites du gouvernement en place, en plus de causer des distorsions dans le fonctionnement efficace d'une économie de marché.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'abstiendra de choisir des entreprises gagnantes parmi celles qui veulent offrir des biens et des services dans un marché de saine concurrence. Un tel gouvernement verra à abolir, à terme, les subventions et aides aux entreprises. Toutefois, comme l'ensemble des contribuables du Québec, les entreprises bénéficieront d'un fardeau fiscal global moins lourd.

L'interventionnisme étatique dans l'économie et les sociétés d'État

La taille de l'État québécois et de ses fonctions publique et parapublique est parmi les plus imposantes en Amérique du Nord. L'interventionnisme de l'État dans la plupart des secteurs de l'économie québécoise a eu pour effet de créer une économie souvent artificielle qui n'est pas viable à long terme et qui offre de moins en moins d'opportunités réelles à ses plus jeunes générations. De plus, l'implication économique de l'État a généralement eu comme corollaire l'octroi de monopoles à l'État dans diverses facettes de l'économie.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec verra à réviser, dès sa première année au pouvoir, le rôle et la raison d'être de chaque société d'État et organisme public et parapublic qui agit dans un secteur économique incluant l'existence corollaire d'un monopole dans la prestation et la vente de services et de biens par ceux-ci. Cette revue aura comme objectif d'établir une liste de ceux qui devraient prioritairement :

- soit faire l'objet dans leur champ d'activités d'une libre concurrence par des intérêts privés;
- soit être privatisés tout en faisant l'objet d'une libre concurrence dans la prestation et la vente de leurs services et de leurs biens;
- soit être simplement abolis afin de laisser les bénéficiaires de leurs biens et services libres de combler leurs besoins par le fonctionnement normal du marché.

Les taxes sur la masse salariale

C'est au Québec que les taxes sur la masse salariale sont les plus élevées au Canada. Pour plusieurs, il s'agit du facteur principal qui nuit à la croissance des petites et moyennes entreprises du Québec car elles constituent une taxe sur le capital humain et freinent ainsi la création d'emplois pour tous les Québécois désireux de travailler.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec entamera une réduction graduelle du niveau des taxes sur la masse salariale au Québec dès un premier mandat, avec comme objectif de le ramener dans un délai raisonnable parmi les plus compétitifs au Canada.

Le concept de l'utilisateur-payeur

Lorsque la société décide de permettre à l'État d'offrir certains biens et services qui sont ainsi qualifiés de publics, il est de bonne pratique de faire raisonnablement supporter les coûts de ces

prestations par les individus qui en sont les premiers bénéficiaires. Cette approche réduit le gaspillage causé par la consommation de biens et services offerts gratuitement et se trouve à respecter l'équité entre les individus et les générations.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec verra, dès un premier mandat, à déployer une application la plus réaliste possible de ce concept dans la plupart des biens et services que l'État québécois fournit mais ce, en n'augmentant pas le fardeau fiscal global des contribuables québécois.

La rémunération globale de la fonction publique

Lorsque la société choisit de fournir des biens et des services à la population par l'entremise des employés mêmes de l'État, il est essentiel que ces employés soient rémunérés convenablement pour atteindre la qualité de prestation à laquelle la population s'attend. Par ailleurs, cette rémunération lorsque considérée globalement (par exemple, salaire, bonification, vacances, congés de maladie, sécurité d'emploi, régimes de retraite à prestations déterminées) n'a pas à être supérieure à ce qu'elle serait dans le secteur privé pour des circonstances similaires.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'assurera que la rémunération globale des employés de l'État sera désormais comparable à celle offerte à des employés du secteur privé dans des circonstances similaires ou qui s'y assimilent.

La simplification fiscale

Le Québec subit les conséquences négatives d'un système fiscal d'imposition du revenu qui est trop complexe et qui reflète diverses tentatives d'ingénierie sociale qui ont trop souvent marqué l'histoire récente du Québec selon les goûts du gouvernement du moment. Cet assemblage de déductions, crédits d'impôts, exemptions et autres mesures nuisent aux entrepreneurs québécois et représentent une source majeure de désagrément pour nombre d'individus.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec adoptera graduellement un régime fiscal simplifié qui réduira notamment le nombre de tranches de l'imposition du revenu afin de réduire les coûts imposés à l'ensemble de la société par un régime fiscal qui profite aujourd'hui principalement aux spécialistes fiscaux et aux plus fortunés qui peuvent se payer leurs services.

Les fonds de travailleurs

Les fonds de travailleurs (Fond de solidarité et Fondation) et Desjardins capital régional ont coûté 221 millions \$ aux contribuables québécois en 2012. Seulement 21% des fonds recueillis ont été investis dans des PME du Québec. Le rendement obtenu sur leur portefeuille est tellement faible qu'ils auraient bien de la difficulté à recueillir des fonds sans l'avantage fiscal considérable que leur ont consenti les gouvernements fédéral et provincial. Les coûts de gestion de ces fonds sont très élevés. Ainsi, le coût de gestion du Fonds de solidarité s'est élevé à 130 millions \$ en 2013.

La gouvernance des fonds de travailleurs est déficiente et souffre d'un déficit démocratique. D'abord, ce sont généralement les syndicats, pas les investisseurs, qui nomment les administrateurs des fonds même si ces syndicats n'investissent pas un sou dans les parts des fonds. Puis, les actionnaires ne peuvent pas retirer leurs fonds avant leur retraite s'ils sont

mécontents du rendement de leur investissement. Il y a, depuis quelque temps, beaucoup de rumeurs sur des liens allégués entre certains acteurs entourant le Fonds de solidarité FTQ et des membres du crime organisé.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec révisera en profondeur les règles relatives aux fonds des travailleurs. Cette révision comportera :

- un plafonnement du capital-actions souscrit;
- un redéploiement du capital des fonds de travailleurs et une redéfinition de leur mandat pour véritablement aider les PME du Québec; et
- la révision des stratégies du gouvernement visant l'encouragement à l'investissement dans le capital de risque en favorisant un modèle où les anges financiers et les investisseurs privés fourniraient la majorité du capital de développement.

GOUVERNANCE

UNE GOUVERNANCE FORTE ET DÉMOCRATIQUE

Le Québec est sur-gouverné. Les citoyens québécois élisent 78 députés fédéraux, 125 députés provinciaux, des conseillers municipaux et d'arrondissement, des commissaires d'écoles et des centaines de membres du conseil d'administration des établissements de santé.

Malgré toutes ces instances démocratiques, l'appareil étatique québécois est fort centralisé et laisse peu de marge de manœuvre aux diverses instances locales. En plus de fixer le taux maximum de la taxe scolaire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport contrôle les programmes d'enseignement et laisse peu d'autonomie aux commissions scolaires. Le ministère de la Santé et des Services sociaux gère son réseau d'établissements de façon très centralisée en laissant peu de marge de manœuvre aux établissements et à leurs conseils d'administration. Que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation, les conditions de travail du personnel, que l'on soit médecin, infirmier, enseignant ou commis, sont négociées à l'échelle du Québec avec peu de souci pour les besoins régionaux.

Les municipalités ont un peu plus d'autonomie car elles disposent de leur propre pouvoir de taxation. Toutefois, leurs revenus autonomes représentent seulement la moitié de l'ensemble de leurs recettes. Elles comptent sur les gouvernements fédéral et québécois pour le solde. Au fur et à mesure que le rôle de l'État s'est accru au Québec au cours du dernier demi-siècle, le gouvernement québécois a utilisé la faiblesse de l'assiette fiscale des municipalités pour accaparer diverses compétences.

Le Parti conservateur du Québec souhaite s'inspirer de l'expérience de pays comme la Suède et l'Allemagne qui ont su réformer leur système de santé et d'éducation en adoptant de nouveaux modes de financement qui favorisent à la fois une meilleure utilisation des ressources disponibles et une plus grande autonomie des administrations locales, tout en augmentant l'accessibilité et la qualité des services offerts à la population.

Des instances locales fortes

Nous souhaitons nous appuyer sur des instances locales fortes et bien financées pour livrer de meilleurs services à la population québécoise. Nous proposons donc une réforme importante de l'administration publique québécoise qui s'articule autour des axes suivants :

- les municipalités deviendront propriétaires des écoles publiques élémentaires et secondaires du Québec;
- le champ de l'impôt foncier sera réservé aux municipalités;
- les revenus provenant de l'immatriculation des véhicules seront transférés aux municipalités qui pourront établir le montant à déboursier pour l'immatriculation d'un véhicule ;
- l'envergure des programmes de subventions aux municipalités sera réduite;
- le gouvernement accompagnera les municipalités pour leur permettre de mieux contrôler l'évolution de leur politique de rémunération;

- le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour que le transfert de services se fasse sans augmentation de coût pour les municipalités; et
- le conseil d'administration des établissements de santé et d'éducation sera composé exclusivement de personnes qui ne sont pas des employées de l'établissement.

Concurrence dans le transport en commun

Les municipalités qui souhaitent augmenter l'offre de transport en commun sur leur territoire doivent faire face à des coûts très élevés. Le salaire des employés des municipalités de plus de 25 000 habitants au Québec est supérieur de 18,6 % à celui des employés de l'administration provinciale et la rémunération globale est quant à elle 33,6 % plus élevée chez les travailleurs du secteur municipal que chez leurs collègues de la fonction publique provinciale. Les employés des commissions de transport n'ont rien à envier, en matière de rémunération, à leurs collègues employés municipaux.

Les coûts actuels du transport en commun sont présentement un obstacle à son développement. Dans certains secteurs, si on multipliait la fréquence des passages ou le nombre de circuits par le biais des sociétés de transport en commun, cela se ferait à perte en raison, entre autres, des coûts élevés de rémunération du secteur municipal.

De plus, la situation de monopole garanti empêche le libre développement de services complémentaires et/ou concurrentiels. Or de tels services privés de transport en commun contribueraient à répondre à des besoins particuliers, à compléter l'offre de service dans des secteurs moins bien desservis et rehausseraient le nombre et la variété des services. De surcroît, une saine concurrence pourrait devenir un facteur incitant les sociétés de transport en commun à mieux contrôler leurs coûts ou donnerait l'occasion de mettre fin à certains parcours non rentables.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec favorisera le développement de services de transport en commun privés, non-subventionnés, complémentaires et/ou concurrentiels en abrogeant le deuxième paragraphe de l'article 80 de la Loi sur les sociétés de transports en commun.

Nouvelle source de revenus pour les municipalités

Les municipalités québécoises ont consacré 4,3 G\$ à des dépenses de transport et de communication en 2008, ce qui représente 1,9 G\$ de plus que les dépenses du gouvernement du Québec au même titre en 2011-2012. Le gouvernement du Québec a perçu auprès des automobilistes 460 millions \$ de plus que ce qu'il a déboursé pour le maintien du réseau routier québécois. Les municipalités, qui dépensent plus que le gouvernement à ce titre, perçoivent une part infime de leurs revenus des automobilistes. Le temps est venu de rétablir quelque peu l'équilibre.

Le Parti conservateur du Québec propose de transférer aux municipalités la totalité des droits perçus pour l'immatriculation des véhicules. Ces droits se sont élevés en 2011-2012 à 684 millions \$. En contrepartie, les municipalités assureront seules l'entretien des routes secondaires et assumeront les dépenses d'immobilisation reliées à ce réseau.

Une meilleure performance dans la gestion des services municipaux

Le Royaume-Uni a adopté, il y a une dizaine d'années, un mécanisme appelé « maximisation de la valeur ». On cherche ainsi à optimiser la prestation de services municipaux en ayant recours aux fournisseurs les plus efficaces. La maximisation de la valeur est une approche flexible qui ne présume pas que les services municipaux doivent nécessairement être dispensés par l'administration publique locale si d'autres mécanismes plus efficaces existent. Sans être obligatoire, la mise en concurrence demeure donc un outil de gestion important dans le modèle.

L'administration municipale britannique a l'obligation de revoir l'efficacité de ses pratiques de prestation des services sur une base quinquennale et doit (1) considérer l'option de la mise en concurrence pour les services dont elle est responsable; (2) comparer son rendement à des indicateurs nationaux; (3) remettre en question ses méthodes de prestation des services et (4) consulter ses contribuables quant à ses normes de qualité et à ses méthodes de prestation.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec entend prendre les dispositions nécessaires pour que les municipalités québécoises adoptent, en toute transparence, cette méthode de gestion qui est susceptible d'améliorer la qualité et le rapport coût-bénéfices des services municipaux du Québec.

Création du poste de directeur parlementaire des finances publiques

L'expérience acquise nous apprend que les gouvernements successifs n'ont pas toujours fait preuve de rigueur dans la préparation des budgets soumis à l'Assemblée nationale. On a souvent fait l'expérience d'une sous-estimation des coûts engendrés par une loi soumise pour adoption à l'Assemblée nationale. Afin d'améliorer la qualité des débats démocratiques au Québec, le Parti conservateur du Québec proposera la nomination d'un directeur parlementaire des finances publiques. Il sera nommé par un vote des deux tiers des membres de l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans.

Le directeur parlementaire des finances aura pour mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante sur l'état des finances du Québec, sur le budget des dépenses du gouvernement, ainsi que sur les tendances de l'économie québécoise. Il sera également chargé de préparer une analyse de l'impact financier de tout projet de loi qui sera déposé à l'Assemblée nationale du Québec. La publication de cette analyse devra précéder l'étude en deuxième lecture du projet de loi devant l'Assemblée nationale.

Réduction du nombre de membres de l'Assemblée nationale

Une fois les réformes proposées pour les réseaux de la santé et de l'éducation bien implantées, et une fois que les municipalités québécoises auront recouvré plus d'autonomie, nous n'aurons plus besoin d'autant de députés à l'Assemblée nationale du Québec. Dans un souci de réduire encore davantage les dépenses inutiles, nous proposons d'adopter la carte électorale fédérale pour les élections provinciales. Les contribuables feront l'économie du maintien d'une liste électorale distincte en plus d'épargner des sommes considérables en émoluments pour les 47 membres de l'Assemblée nationale et leur personnel respectif dont les services ne seront plus requis.

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

Les membres de l'Assemblée nationale touchent une retraite généreuse lorsqu'on la compare à celle de la moyenne des travailleurs québécois. Et les contribuables paient cher cette retraite.

Le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale présente plusieurs avantages : le député peut prendre sa retraite dès 60 ans alors que l'âge normal est de 65 ans. Il peut aussi percevoir sa rente même s'il n'a pas atteint l'âge de 60 ans. Cette générosité est encore plus palpable en ce qui a trait au crédit de rente, qui s'élève à 4 % par année alors que les régimes privés les plus généreux sont limités à 2 %. Après 25 années de service, le député peut ainsi toucher 100 % de son salaire.

Ce sont les contribuables qui paient cette grande générosité puisque les cotisations des députés défraient moins du quart du coût du régime.

Le Parti conservateur du Québec reformera le régime en reportant l'âge normal de la retraite à 67 ans, en limitant à 2 % par année de service le crédit de rente avec un maximum de 70 % et en demandant aux membres de l'Assemblée nationale de payer la moitié du coût de leur régime.

Limite de 20 ministres

Le Conseil des ministres actuel compte 24 ministres, ce qui représente 40 % des députés du parti qui forme le gouvernement. Ce n'est pas un sommet puisque le nombre de ministres a déjà atteint 36. Nous proposons plus haut de réduire le nombre de députés à 78 une fois que nous aurons introduit les réformes qui renforceront la gouvernance et l'imputabilité des administrations locales.

Un gouvernement conservateur limitera à vingt le nombre de membres du Conseil des ministres.

Députés démissionnaires et transfuges

Un député qui démissionne volontairement ne devrait pas avoir droit à une allocation de départ ou à une prime de transition. Le Parti conservateur du Québec abolira ces allocations et primes.

Quand un électeur se prononce dans une élection, il choisit comme représentant non seulement l'un de ses concitoyens, mais également un parti politique. C'est pourquoi plusieurs estiment qu'il existe un contrat moral entre le député élu et la population de sa circonscription qui lui a confié un mandat fondé sur un programme politique précis.

Afin de restaurer la confiance de la population envers ses représentants, le Parti conservateur du Québec propose que la Loi électorale soit modifiée de façon à obliger un député élu sous la bannière d'un parti politique à démissionner s'il décide de changer de parti politique en cours de mandat.

IMMIGRATION

DU TRAVAIL AVANT TOUT

Le Parti conservateur du Québec est favorable à l'arrivée d'immigrants au Québec. Les immigrants peuvent contrebalancer en partie notre décroissance démographique et peuvent enrichir le bassin de notre main-d'œuvre.

Au-delà de ces considérations utilitaires, le Parti souhaite que le Québec soit une terre d'accueil où l'intégration des nouveaux venus se fasse de la façon la plus harmonieuse possible. Nous aurons ainsi un influx de futurs citoyens prêts à aimer et à adopter nos coutumes dans la liberté et l'échange. La sélection d'immigrants visera donc l'équilibre entre besoins démographiques, économiques et culturels.

Les moyens retenus par le Parti conservateur du Québec pour atteindre ces objectifs sont au nombre de trois :

- une sélection éclairée d'immigrants, notamment en mettant l'accent sur l'intégration à l'économie du Québec (selon les besoins de main-d'œuvre ou les capacités entrepreneuriales);
- une politique d'accueil où l'apprentissage de la langue et la familiarisation avec notre histoire et nos traditions sont primordiales; et surtout
- une politique efficace d'intégration au milieu du travail dans le domaine de leurs compétences, notamment par une reconnaissance des compétences acquises à l'étranger.

La question des accommodements vis-à-vis des immigrants nous interpelle aussi. Nous l'abordons de la façon suivante : définition claire du problème (notamment en distinguant la sphère publique de la sphère privée), utilisation des outils existants et solutions appropriées et minimalistes fondées sur le caractère raisonnable de l'accommodement demandé et non sur la raison pour laquelle il est demandé.

Une intégration réussie au marché de l'emploi fait parti de la solution. Les immigrants, comme tout citoyen, doivent subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Des citoyens libres assument leurs obligations, la responsabilité de leurs choix et les conséquences de leurs actes sans attendre que l'État le fasse à leur place. Par ailleurs, intégration ne veut pas dire assimilation. S'intégrer, c'est prendre part à la vie économique (en travaillant, en investissant ou en démarrant une entreprise), et en prenant à cœur son environnement immédiat, sa ville, sa communauté. L'intégration ne se fait pas si, d'une part, le marché du travail est trop rigide ou fermé et, d'autre part, si les programmes sociaux sont trop généreux.

Les chartes des droits et des libertés contiennent les grands principes qui doivent jalonner nos pratiques. Les libertés individuelles et la laïcité de l'État seront respectées. Lors de la sélection, les immigrants seront informés de cette situation. Le bon sens et le désir de vivre ensemble nous guideront dans l'application des lois et des règlements ainsi que pour la résolution des cas particuliers. Nos valeurs fondamentales seront respectées et les problèmes ne seront pas magnifiés pour des raisons politiques ou idéologiques. Nous reconnaissons que l'intégration

n'est pas une voie à sens unique mais requiert un effort de tous. La patience, la pédagogie, l'empathie et le respect seront nos mots d'ordre pour l'accueil et l'intégration des nouveaux Québécois. Par contre, il n'y a pas de raison pour que l'État encourage les intégristes et les radicaux et donc nous veillerons à ce que ceux qui portent ces idées ne soient pas subventionnés par l'État et ne soient pas mis à contribution dans l'intégration des nouveaux immigrants.

JUSTICE

UNE JUSTICE HUMAINE MAIS FERME

Une des missions les plus fondamentales de l'État est l'administration de la justice, tant civile que criminelle, tout comme la protection de nos institutions, de notre mode de vie et de la sécurité de nos personnes. Dans le cadre du système fédéral canadien, la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le code criminel est de juridiction fédérale tandis que les provinces sont responsables de l'administration de la justice, incluant les tribunaux civils et criminels, sur leur territoire.

Le gouvernement fédéral gère les pénitenciers qui accueillent les personnes condamnées à deux ans de détention ou plus. Il a de plus créé la Commission des libérations conditionnelles qui a le pouvoir exclusif d'accorder, de refuser, d'annuler ou de révoquer une semi-liberté ou une libération conditionnelle totale aux personnes incarcérées dans des prisons fédérales. La Commission peut aussi ordonner que certains détenus purgent leur peine jusqu'à terme.

Les provinces, pour leur part, sont responsables de ceux qui ont reçu une peine de prison de moins de deux ans. Le Québec et l'Ontario sont les seules provinces ayant des commissions qui ont le pouvoir d'accorder une mise en liberté aux délinquants purgeant une peine d'emprisonnement de moins de deux ans.

Accélérer l'administration de la justice

Il apparaîtra évident que le Québec a un rôle très important au niveau de l'administration de la justice. Cette mission essentielle de l'État a connu au fil des ans sa part de restrictions budgétaires par des gouvernements québécois qui ont choisi d'administrer la justice en fonction des aléas budgétaires. En jouant à ce jeu dangereux, les gouvernements ont failli à tous les points de vue. Le résultat saute aux yeux de quiconque s'y intéresse. Nos enquêteurs ne suffisent pas à la tâche. Les avocats substitués du Procureur général, qui représentent les intérêts de la société, croulent sous les dossiers. Plusieurs crimes ne sont pas jugés assez sérieux pour qu'on poursuive ceux qui les ont perpétrés. Certains accusés sont libérés avant même de subir leur procès à cause des délais trop longs.

Le Parti conservateur du Québec adhère au principe de l'égalité des individus, ce qui veut dire l'égalité de tous devant la loi, et de la responsabilité des individus. Les lois existent pour tous, et tous doivent s'y soumettre et en bénéficier, ou en subir les effets. Le Parti conservateur du Québec reconnaît à tous le droit fondamental à la sécurité de sa personne et de ses biens et reconnaît que pour y arriver nous devons collectivement être plus fermes dans l'administration de la justice et dans la protection de la sécurité publique. Nous accorderons au système de justice les budgets nécessaires pour qu'il puisse remplir les mandats que nous lui confions. La justice doit être dissuasive. Nous prendrons les mesures nécessaires pour accélérer l'administration de la justice.

Les crimes économiques

Au Québec, un grand nombre d'enquêtes menées par la Sûreté du Québec dans le domaine de la criminalité économique et commerciale font suite à des demandes émanant du gouvernement ou d'organismes gouvernementaux. Il reste peu de place pour l'examen des dossiers issus du secteur privé. Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi puisque le ministre de la Justice a déjà le pouvoir d'indiquer au Directeur des poursuites criminelles et pénales qu'il est dans l'intérêt public que des poursuites criminelles privées en matière de crimes économiques (supportées entièrement par les plaignants) puissent cheminer en parallèle avec les poursuites publiques. On permettrait ainsi un meilleur accès à la justice, sans pour autant générer un coût additionnel pour l'État. Un gouvernement du Parti conservateur du Québec donnera les orientations requises au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour autoriser, le cas échéant, les poursuites criminelles privées en matière de crimes économiques.

Le registre des armes de chasse

Le Parti conservateur du Québec se prononce contre le registre québécois des armes prévu au projet de loi 20. Les exigences législatives du gouvernement fédéral en termes d'acquisition et de possession d'armes de chasse et celles du gouvernement provincial ayant trait au transport et à la conservation d'armes de chasse sont déjà assez sévères et cette loi liberticide n'aura aucun effet sur le nombre d'homicides par arme de chasse.

LANGUE

PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE ET LINGUISTIQUE VONT DE PAIR

Les enjeux linguistiques sont parmi ceux qui génèrent les débats les plus houleux au Québec. Le Parti conservateur du Québec se présente comme celui qui élaborera les solutions les plus inventives et les plus rationnelles aux problèmes soulevés et cela, dans le respect de tous et de façon éthique.

Une économie forte à la rescousse de la langue française

C'est une «langue belle» et elle représente le symbole culturel le plus puissant des Québécois. Notre parti s'engage à être son ardent défenseur au Québec et au Canada, de façon à ce qu'elle puisse, par effet d'entraînement, rayonner aussi à l'extérieur du pays. Cet engagement constitue donc un des fondements de notre programme politique.

Au Canada, sa promotion sera au premier plan des relations avec le gouvernement fédéral ainsi qu'avec les autres provinces et territoires. La promotion du français dans toutes les institutions publiques et la promotion des programmes d'immersion et des échanges étudiants seront nos objectifs mesurables. Ils seront mis en œuvre avec doigté, de façon constructive et sans arrogance. Ainsi, avec détermination, le Parti conservateur du Québec s'engage à protéger et à promouvoir le français au pays. Nous visons un Canada plus bilingue et plus harmonieux où le français a toute sa place.

Dans la mesure de ses possibilités et de ses responsabilités, un gouvernement conservateur du Québec favorisera l'épanouissement de la langue française au niveau international, particulièrement par le biais d'activités artistiques et de programmes d'échange. Notre but sera non pas de créer des barrières entre communautés linguistiques, mais plutôt des ponts qui les rapprocheront.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec fera la promotion du développement de la langue française considérant la loi 101 actuelle, en misant davantage sur l'attraction du français plutôt que sur la coercition.

Par ailleurs, notre amour de la langue française ne se traduit pas par une crainte des autres langues. Pour pouvoir se développer et s'épanouir à travers le monde, les Québécois, et surtout nos jeunes, doivent apprendre d'autres langues, notamment l'anglais. Un gouvernement conservateur du Québec verra à rehausser la qualité de l'enseignement de la langue française dans les écoles secondaires du Québec et exigera comme norme minimale que tous les étudiants québécois aient une connaissance fonctionnelle de la langue anglaise comme condition d'obtention du diplôme d'études secondaires.

Nous adopterons, comme gouvernement, des politiques économiques et fiscales qui mettront fin au déclin relatif que connaît le Québec depuis cinquante ans. Une économie forte contribuera à l'épanouissement du français et augmentera son attrait. On mettra fin à l'exode de nos

concitoyens et on attirera ici des nouveaux venus qui seront heureux de venir y travailler en français.

Les communautés linguistiques minoritaires seront accompagnées et encouragées à adopter notre langue comme un enrichissement mutuel. Nous mettrons fin à toute perception de xénophobie linguistique de la part du gouvernement.

LA PLACE DU QUÉBEC AU CANADA ET À TRAVERS LE MONDE

Une participation active à la Fédération

Qui a dit : «Le Québec est l'enclume sur laquelle le Canada fut forgé?» Peu importe, cette phrase n'est pas fausse.

Le Canada est un pays jeune formé par l'histoire mais avec le Québec comme pierre d'assise. Bien des événements ont cependant changé le visage de ce pays depuis les premiers explorateurs français. Le Canada s'est développé toujours plus vers l'ouest et est devenu une fédération, incluant provinces et territoires et plusieurs ethnies dont les premières nations, sur une vaste superficie riche en ressources naturelles et humaines.

Le Parti conservateur du Québec valorise ce grand pays et compte bien tenir le rôle du Québec dans cette fédération de façon active, adéquate, conforme à sa position fondatrice et en préservant les caractéristiques de sa société distincte.

Une participation plus active à la Fédération permettra de libérer des forces économiques et sociales accrues qui amélioreront le bien-être des Québécois et de tous nos concitoyens canadiens. Nos efforts porteront principalement sur la promotion du libre-échange à l'intérieur du Canada. En collaboration avec notre partenaire ontarien, nous chercherons à étendre la portée de l'accord de commerce et de coopération Québec-Ontarien vers l'est. Un accord similaire, le New West Partnership Trade Agreement, lie la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. Un gouvernement conservateur cherchera à en faire profiter l'économie québécoise.

Rayonner dans le monde

Le rayonnement du Canada à l'étranger est une valeur que nous poursuivons aussi et à laquelle nous participerons de façon spéciale. Déjà à travers notre engagement dans l'Organisation internationale de la Francophonie, notre inclusion à l'Unesco et les relations bilatérales fortes que nous entretenons avec certains pays tels la France, nous jouons un rôle spécifique de représentation extérieure.

Des synergies à trouver

Notre parti souhaite aller plus loin en améliorant les synergies avec nos partenaires à l'intérieur du pays cette fois, notamment avec les provinces voisines et les communautés francophones du Canada.

Ouvrir Montréal sur le monde

Un aspect que le Parti conservateur entend bien privilégier est d'ouvrir Montréal, notre métropole et centre économique, encore plus sur le monde. Les préoccupations traitées dans le présent chapitre, et ceux de la culture et l'immigration, trouveront en Montréal un terreau fertile

et un défi stimulant pour réaliser nos objectifs, si nous réussissons aussi une croissance économique et sociale exemplaire.

PROGRAMMES SOCIAUX
RESPONSABILISER LES CITOYENS

La réforme de l'aide sociale

«La meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer à ne rien faire» En accord avec ce passage d'une chanson de Félix Leclerc, nous réformerons l'aide sociale afin de permettre au plus grand nombre possible de Québécois d'occuper un emploi. Si une personne est incapable de s'insérer sur le marché du travail par manque de formation, nous lui offrirons un parcours d'étude pour améliorer ses qualifications (cours d'alphabétisation, reprise des études secondaires pour les décrocheurs, francisation pour les anglophones et les allophones, etc.). On lui facilitera également un retour aux études à temps plein si elle possède les pré-requis nécessaires.

À défaut d'obtenir un emploi dans un délai raisonnable après sa période de formation, on lui offrira 35 heures de bénévolat auprès d'un organisme à but non lucratif. Nous limiterons également à cinq ans la période totale maximale pendant laquelle une personne apte au travail pourra toucher des prestations d'aide sociale.

SANTÉ

FAIRE DU QUÉBEC UN CHEF DE FILE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE SANTÉ

Distinguer le financement de la prestation des services

Toute discussion du système de santé doit être tenue en ayant à l'esprit la distinction entre le financement du système de santé et la prestation des soins.

- **Financement** : Les honoraires de médecins, d'hôpitaux et les autres soins peuvent être payés soit par le système public ou soit par l'utilisateur (ou son assureur). Au Canada, les gouvernements paient environ 70% des soins. L'autre 30% provient des assurances-groupe et du paiement direct par le client qui paie, par exemple, pour les médicaments, la dentisterie, l'optométrie, l'orthopédie et la chirurgie cosmétique.
- **Prestation** : Le caractère privé ou public des organisations qui livrent les services n'a rien à voir avec l'identité de celui qui paie pour le service. Il dépend plutôt de la propriété et de la gouvernance de l'organisation et du statut d'emploi des professionnels qui livrent les services, peu importe qui paie pour ces services. Au Québec, on retrouve plus de 3 000 établissements et organisations privés de santé partout en province (cliniques médicales couvertes par la RAMQ ou non, cliniques dentaires ou optométriques, de réadaptation et de physiothérapie, traitements chiropratiques et podiatriques, services diététiques, audiologie, denturologie, lunetterie, laboratoires médicaux privés, orthèses et prothèses, soins à domicile, etc.).

Rémunérer les hôpitaux par épisode de soins pour stimuler la concurrence

La plupart des hôpitaux au Québec, et même au Canada, reçoivent leur financement étatique sous forme d'enveloppes globales dont l'ampleur est déterminée principalement par des raisons historiques. Cette forme de financement mène au rationnement : devant une demande en constante expansion, les hôpitaux n'ont d'autre choix que de restreindre les admissions. Il n'y a aucune incitation aux gestionnaires d'hôpitaux à innover afin de réduire les dépenses et d'améliorer l'accès et le temps d'attente.

Il faudrait plutôt rémunérer les hôpitaux par épisode de soins, comme le font la Scandinavie et l'Angleterre. Le montant payé à l'hôpital pourrait être l'équivalent du coût moyen pour effectuer ce traitement au sein du système hospitalier québécois, ajusté pour tenir compte d'une série de facteurs propres aux établissements et aux patients que ceux-ci reçoivent, tels l'emplacement géographique, les caractéristiques de chaque patient, etc. Des audits d'au moins 5% des transactions seront effectués pour s'assurer que les hôpitaux ne surfacturent pas l'État. Puisque l'argent suivra le patient, les hôpitaux seront incités à accroître leurs activités afin d'obtenir plus de revenus. Cette formule encouragera en outre les hôpitaux dont les coûts sont plus élevés que

la moyenne à améliorer leur performance en adoptant de meilleures pratiques. La croissance de l'activité qui découle d'une telle approche signifie aussi que les patients seront traités plus rapidement, ce qui améliorera d'autant l'accès aux soins de santé pour ceux sur les listes d'attente.

Le financement à l'activité mène-t-il les établissements de santé à rogner sur la qualité des services afin de réduire les coûts? Bien au contraire. Dans la mesure où les revenus des établissements dépendent du nombre de patients qu'ils attirent, il est impératif pour eux d'offrir des services de qualité et de préserver une bonne réputation. De plus, tout hôpital qui devra réadmettre un patient pour la même pathologie dans les 30 jours suivant la fin de son hospitalisation le fera à ses frais. Après une période de rodage, il y aura lieu de voir si le financement à l'activité ne devrait pas être étendu à la première ligne et au maintien à domicile.

Établir un palmarès des hôpitaux québécois

Un environnement concurrentiel nécessite que le consommateur ait accès à l'information nécessaire pour prendre sa décision. Un bulletin des hôpitaux, comprenant des indicateurs de performance fondés sur les résultats cliniques mais aussi sur la qualité des soins et des services hospitaliers offerts, sera compilé et rendu public annuellement. Ce bulletin créera de l'émulation et de la concurrence entre les hôpitaux.

Encourager de nouvelles formes de gestion et de propriété des hôpitaux

Nous encouragerons l'émergence de nouvelles formes de gestion et de propriété des hôpitaux. Ces formes pourront comprendre des hôpitaux publics dont la gestion sera déléguée à la suite d'un appel d'offres ou encore de nouveaux hôpitaux appartenant à des coopératives ou organismes communautaires sans but lucratif ou à des entreprises à but lucratif. Avec le financement par épisode de soins, tous les hôpitaux, qu'ils soient publics ou privés, seront rémunérés de la même façon pour les mêmes soins.

Modifier la rémunération des médecins en milieu hospitalier

L'hôpital étant rémunéré par épisode de soins, le médecin qui exerce sa profession en milieu hospitalier devrait être rémunéré par l'hôpital. L'hôpital signera un contrat de services avec les médecins, dans lequel seront établies la prestation du médecin, ses conditions d'exercice et sa rémunération. Un tel système encouragera une plus grande flexibilité et une plus grande concurrence dans le marché du travail médical.

Décloisonner la pratique médicale

Il sera possible pour les médecins de travailler dans le privé sans qu'ils soient obligés de se désaffilier de la RAMQ et du régime public. Ce décloisonnement se réalisera selon certaines conditions pour assurer que le système public ne soit pas dépouillé de ses ressources actuelles.

Contrairement à l'opinion reçue, il y a des ressources disponibles inutilisées qui peuvent desservir le volet privé sans affecter le volet public. Par exemple, on estimait en 2008 que plus de la moitié (51%) des médecins spécialistes étaient prêts à travailler 4 heures par semaine dans

le secteur privé; cela, tout en souhaitant que le gouvernement impose un minimum de 35 heures de travail dans le secteur public avant d'offrir des heures dans le secteur privé.

Permettre les assurances privées

L'assurance « duplicative » est une assurance qui couvre les soins médicaux de personnes qui continuent à avoir accès au régime public (et qui sont obligées d'y contribuer avec leurs impôts) mais souhaitent être traitées dans un secteur privé parallèle complémentaire. Il faut permettre ce genre d'assurance (actuellement prohibée par la loi) pour que les patients de classe moyenne qui n'auraient pas autrement les moyens de se payer un système complémentaire privé puissent y avoir accès. Voilà une nouvelle source de financement pour le système de santé qui n'est pas une taxe ou une « cotisation » obligatoire imposée aux contribuables!

Une nouvelle mission pour les CLSC

Il existe actuellement 97 centres locaux de services communautaires (CLSC) publics qui assurent des services de santé et des services sociaux de première ligne. Parallèlement à ces CLSC, le ministère de la Santé et des Services sociaux a encouragé l'implantation des groupes de médecine de famille (GMF) à la suite de l'une des principales recommandations du rapport de la commission Clair. Malheureusement, il n'y avait en novembre 2012 que 250 GMF accrédités. La création d'un GMF est une procédure très lourde du point de vue administratif et elle déplaît à plusieurs médecins. Les contrats sont complexes et lourds et ce processus bureaucratique a de quoi décourager n'importe quel médecin qui veut voir des patients et non du papier!

Il y a lieu donc d'accélérer la création de GMF et d'utiliser la plate-forme des CLSC pour ce faire. Les CLSC transformés en GMF deviendraient plus efficaces parce qu'un GMF est, en fait, une petite entreprise regroupant des médecins et des infirmières GMF et est doté d'outils informatiques et de plateaux cliniques.

Les soins de longue durée

Au Québec, contrairement à la situation aux échelles canadienne et mondiale, l'offre d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie est très majoritairement le fait d'établissements publics. Cette situation force le gouvernement à maintenir et à entretenir un parc immobilier coûteux. Dans d'autres provinces canadiennes, les acteurs privés, communautaires et municipaux jouent un rôle majoritaire dans l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Nous mettrons en œuvre le principe suivant: les soins de santé doivent relever du système public de santé alors que l'hébergement devrait relever des acteurs agréés de la communauté, des organismes sans but lucratif, des coopératives, des entreprises privées et des municipalités. Bref, le rôle du système public de santé est de soigner et non d'héberger.

Avant de procéder à un tel changement, le ministère doit en priorité adopter des règles strictes et des modalités d'agrément pour assurer la sécurité des personnes et la qualité des services.

Nos priorités seront donc les suivantes :

- accorder la priorité au maintien à domicile;
- voir à ce que les soins médicaux, infirmiers et spécialisés couverts à domicile le soient de manière universelle par le régime public et, facultativement, par un régime complémentaire privé, et que les autres services de maintien à domicile, pour l'assistance à la vie quotidienne et l'aide domestique, continuent d'être l'objet d'une couverture graduée en fonction du degré de dépendance, de la nature du service et de la capacité de payer (dans tous les cas, les plus démunis devraient être protégés);
- adopter le principe que le patient pourrait recevoir une prestation en argent ou un crédit d'impôt lui permettant d'opter pour les services d'un fournisseur agréé de son choix;
- réviser la prestation ou le montant du crédit d'impôt pour maintien à domicile actuel de façon à ce qu'il puisse couvrir une plus grande partie des frais des ressources intermédiaires et des CHSLD privés conventionnés;
- prévoir un élargissement et une diversification de l'offre d'hébergement vers des ressources intermédiaires ou de type familial;
- confier en concession, aux ressources appropriées à but lucratif ou sans but lucratif, l'opération des CHSLD à l'intérieur d'un horizon de cinq ans;
- ajuster la contribution actuellement demandée aux personnes hébergées en fonction de la capacité de payer et pour mieux refléter le coût réel du gîte et du couvert. Un tel ajustement rétablirait l'équité en regard des personnes qui demeurent à leurs frais dans leur domicile;
- permettre qu'un patient qui n'est pas logé dans un CHSLD public à l'intérieur d'un délai de 72 heures après avoir reçu son congé de l'hôpital de son médecin puisse requérir une garantie d'exécution du gouvernement pour qu'on lui trouve une place dans une ressource autre qu'un CHSLD et ce, aux frais du gouvernement.

TRAVAIL

REDONNER LE CONTRÔLE DES SYNDICATS AUX SYNDIQUÉS

Notre attachement envers la liberté nous amène à considérer de façon positive la possibilité pour les travailleurs de se regrouper en association d'employés. La représentation au moyen d'un syndicat est on ne peut plus légitime quand elle est le fruit d'ententes contractuelles volontaires entre les employés.

Au fil des ans, le droit individuel des syndiqués de se regrouper ainsi est devenu un droit collectif qui a fini par restreindre les droits individuels. On ne reconnaît plus le droit de ne pas s'associer. Par ailleurs, les syndicats ont perdu de vue leur mission essentielle qui est de représenter leurs membres dans la négociation de leurs conditions de travail. Les syndiqués ont perdu le contrôle de leurs syndicats et il est temps de le leur redonner.

Le droit au travail

Les clauses d'atelier fermé forcent l'employeur à n'embaucher que des employés qui sont membres du syndicat au moment de l'embauche. On entrave ainsi la liberté de ceux qui ne désirent pas faire partie du syndicat. Nous amenderons le Code du travail pour rendre illégales les clauses d'atelier fermé.

Transparence syndicale et divulgation financière

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec protégera les libertés des employés syndiqués et leur droit d'association en imposant une obligation de divulgation financière annuelle aux organisations syndicales au Québec. Cette mesure de transparence et de reddition de compte publique aura aussi pour effet de rétablir un climat de confiance dans l'appareil syndical québécois au bénéfice des employés syndiqués du Québec.

On exigera également que les membres d'un syndicat ou les personnes sollicitées pour devenir membres d'un syndicat puissent avoir accès de façon simple et anonyme (par exemple, sur le site web du ministère du Travail) aux documents déposés dans le cadre de la demande d'accréditation tant par le syndicat que par l'employeur, au certificat d'accréditation, à la constitution et aux règlements de leur syndicat ainsi qu'à ceux de la centrale à laquelle il est affilié. Cela permettra aux membres et aux membres prospectifs de savoir quelles sont leurs obligations financières, quelles règles doivent être suivies par les membres et quels sont les objectifs politiques et organisationnels du syndicat.

Le libre choix dans l'utilisation des cotisations syndicales

La formule Rand qui oblige le paiement d'une cotisation syndicale contre la volonté de l'employé peut se justifier du fait que tous les employés syndiqués, membres du syndicat ou non, bénéficient

du travail de leur syndicat dans le cadre de la négociation et de l'application d'une convention collective.

Les travailleurs syndiqués forcés de verser des cotisations syndicales devraient toutefois avoir le droit d'exiger que celles-ci ne servent à financer que les activités de représentation du syndicat liées directement à la négociation et à l'administration de leurs conditions de travail. Il est intéressant de noter que la CSN a déjà fait un pas dans cette direction en prévoyant dans sa charte qu'elle ne peut pas utiliser les cotisations syndicales pour appuyer un parti politique.

Un gouvernement conservateur protégera les droits et libertés des travailleurs syndiqués en limitant leur obligation de paiement de la cotisation syndicale aux strictes activités de représentation en matière de relations de travail. Ainsi, les campagnes syndicales à caractère politique ou idéologique seront désormais financées par des contributions volontaires des syndiqués plutôt que d'être couvertes par la formule Rand.

Un scrutin secret pour l'accréditation syndicale et pour son maintien

Un syndicat peut déposer une demande d'accréditation syndicale à la Commission des relations du travail sans tenir un scrutin secret si plus de 50 % des employés ont signé une carte d'adhésion. Le Québec fait partie d'une minorité de provinces canadiennes qui permettent toujours cette pratique depuis que la Saskatchewan a adopté le recours systématique au scrutin secret en 2007.

Nous sommes naturellement en faveur du droit d'association. Ce droit fondamental est protégé en vertu de la Constitution du Canada et de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Seul un vote au scrutin secret, administré par un organisme indépendant, peut permettre cependant aux employés d'exprimer librement et démocratiquement leur droit fondamental de s'associer, ou non, à un syndicat.

Par ailleurs, les dispositions du Code du travail portant sur le droit accordé aux syndiqués, lors de la période dite de maraudage, de délaisser leur adhésion à titre de membre sont méconnues des syndiqués. Si on informait au moment propice le membre, on donnerait le libre-choix à l'individu et si un nombre significatif d'entre eux se manifeste, cela forcerait un vote de révocation.

Bref un gouvernement du Parti conservateur du Québec protégera les droits et libertés des travailleurs en modifiant le Code du travail :

- pour exiger un scrutin secret pour toute demande d'accréditation, même celles dont le nombre de cartes signées surpasse la moitié des membres,
- pour imposer, à l'intérieur de chacune des périodes prévues pour l'accréditation, un vote secret sur le maintien ou non de l'accréditation.

Votes sur la grève et la convention collective

Le Code du travail est silencieux sur l'obligation de tenir un vote de grève et sur les votes pour ratifier une convention collective.

Nous créerons une obligation dans le Code du travail de tenir un vote de grève au scrutin secret dans les quinze jours précédant le déclenchement d'une grève et un vote au scrutin secret pour ratifier une convention collective. Tous les employés couverts par la convention collective auront droit de vote. Le vote de grève devra être renouvelé à tous les trente (30) jours.

La réduction des coûts de construction

Le secteur de la construction est responsable d'environ 15% du PIB du Québec. Pas moins de vingt-six métiers en construction à certification (et à syndicalisation) obligatoire sont décrits, reconnus et réglementés par la CCQ.

Le nombre de catégories de métiers et les règlements qui les encadrent a l'effet d'aggraver la pénurie de main-d'œuvre (puisque la plupart des ouvriers ne peuvent exercer qu'un seul métier) et de nuire à la productivité; les travailleurs se voient obligés d'obtenir plusieurs certificats de compétence pour pouvoir accomplir des tâches relativement simples ou semblables (le plombier qui ne peut brancher une corde électrique, l'électricien qui ne peut déplacer une échelle ou un meuble, le menuisier qui ne peut couler une petite quantité de ciment, etc.) à celles pour lesquelles ils ont été formés.

En vertu de cette rigidité, les entrepreneurs dans le secteur de la construction doivent engager une multitude d'ouvriers spécialistes n'exerçant qu'un seul métier et/ou plusieurs compagnies de sous-traitants qui ne pourront travailler que sur un aspect mineur d'un projet donné. Les projets et chantiers de construction deviennent donc significativement plus difficiles à gérer pour les employeurs.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec mettra fin au cloisonnement des travailleurs québécois dans le secteur de la construction. Le nombre de catégories de métiers à certification obligatoire reconnus par la loi sera diminué et certains seront regroupés pour rendre possible une plus grande flexibilité et polyvalence de la main-d'œuvre et pour s'aligner avec les normes de l'Ontario qui en compte six. Cette réforme augmentera de 600 millions \$ la productivité de l'économie québécoise.

L'embauche de travailleurs de remplacement

Le Québec et la Colombie-Britannique sont les deux seules juridictions en Amérique du Nord qui ne permettent pas l'embauche de travailleurs de remplacement. Empêcher un citoyen d'accéder à un emploi lorsqu'il est prêt à en accepter le salaire et les conditions de travail brime le droit et la liberté individuelle de travailler. Nous amenderons le Code du travail en conséquence.

Les services gouvernementaux sont des services essentiels au sens de la loi

Le Parti conservateur du Québec déclarera que les services gouvernementaux, lorsqu'ils sont assurés exclusivement par le secteur public, sont des services essentiels pour la population. Cette position enlèvera le droit de grève aux employés du secteur public qui fournissent ces services. Pourquoi? Toute grève dans un monopole du secteur public a des conséquences négatives pour

l'ensemble de la population québécoise. Non seulement prive-t-elle cette dernière d'un service essentiel, mais c'est elle qui, par des impôts additionnels, fera les frais du règlement éventuel. Pour leur part, les grévistes ne risquent pas de mettre leur employeur en difficultés financières puisque leur arrêt de travail réduit ses dépenses. Cela est aussi vrai lorsque le secteur public assure des services commerciaux comme la production d'électricité ou la vente d'alcool, si l'État détient le monopole de ce service sur son territoire.

Dans le secteur privé par contre, ce sont les actionnaires et les grévistes qui assument les risques importants, les premiers parce que la grève peut affaiblir la capacité concurrentielle de l'entreprise et les seconds, parce que ce même affaiblissement met leurs emplois en danger à plus long terme. Les forces en présence sont ainsi amenées à chercher un compromis acceptable le plus rapidement possible. Cet équilibre de force n'existe pas pour les services publics.

Les grèves dans le secteur public ont souvent des conséquences fâcheuses pour les plus démunis, car ceux-ci ne peuvent pas se payer les alternatives disponibles dans le secteur privé – si elles existent. À titre d'exemple, une grève dans le transport en commun fera plus de mal aux plus démunis qui comptent sur le transport en commun pour se déplacer qu'aux citoyens plus aisés qui ont leur propre voiture. Un travailleur au salaire minimum peut perdre la moitié de sa journée de salaire s'il doit prendre un taxi quand il y a une grève dans le transport en commun. Ce même travailleur peut aussi perdre toute sa journée de salaire s'il ne trouve pas de gardienne pour ses enfants lorsqu'il y a une grève dans les CPE.

La déduction fiscale des cotisations syndicales utilisées à des fins politiques

La législation fiscale québécoise ne prévoit pas de crédit ou de réduction d'impôt pour tout contribuable qui cotise à un parti politique, contribution d'ailleurs limitée à 100 \$ par année. On voit mal pourquoi les organisations syndicales qui consacrent d'énormes ressources à l'activité politique accumuleraient ces ressources en faisant contribuer le ministère du Revenu du Québec. Un gouvernement du Parti conservateur du Québec abolira la déduction fiscale accordée à la portion des cotisations qui sert à des fins autres que la représentation syndicale.

L'abolition de la Loi sur les décrets de convention collective

La Loi sur les décrets de convention collective force les travailleurs à créer des syndicats et à y adhérer, et leur enlève l'option de se désyndicaliser. Nous croyons que le moment est venu de mettre fin à cet anachronisme.

L'abolition de la taxe dédiée à la formation de la main-d'œuvre

Le gouvernement québécois fait preuve de paternalisme envers les entreprises en prélevant une taxe de 1% sur la masse salariale de l'entreprise à moins que celle-ci ne fasse la preuve qu'elle dépense au moins cette somme pour la formation de sa main-d'œuvre. Dans une économie de marché comme celle du Québec, ce sont les entreprises qui doivent déterminer les ressources consacrées à la formation de leur personnel comme elles le font pour l'ensemble de leurs coûts de production. Si leur main-d'œuvre n'est pas suffisamment formée, elles en subiront les conséquences dans des pertes de clientèle ou des coûts de production plus élevés que ceux de

leurs concurrents. Le gouvernement n'a pas à intervenir. Un gouvernement conservateur abolira cette taxe dès son arrivée au pouvoir.